

EUROPCAR MOBILITY GROUP

**Rapport des commissaires aux comptes sur
l'autorisation d'attribution d'actions gratuites
existantes ou à émettre**

**Assemblée générale mixte du 26 avril 2019 -
résolution n°32**

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Mazars

61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 26 avril 2019 - résolution n°32

EUROPCAR MOBILITY GROUP

**13 ter Boulevard Berthier
75017 Paris**

Aux Actionnaires

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites, existantes ou à émettre, de la société, au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de votre Société et des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 2% du capital de la société au jour de la présente Assemblée Générale.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 26 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.


Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 4 avril 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



François Jaumain

Mazars



Isabelle Massa